

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 24 février 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 17 février 2022  
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - PAILLER A. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D.- Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T.

Secrétaire : Mme JOLLY F

**2022.8 - Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le conseil municipal est informé qu'un agent est éligible à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de transformer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Il est précisé que le poste occupé par l'agent est compatible avec cet avancement de grade.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE TRANSFORMER** un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

